

Partie défenderesse: Commission européenne (représentants: E. White et K. Herrmann, agents)

Objet

Demande d'annulation de la décision 2013/448/UE de la Commission, du 5 septembre 2013, concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil (JO L 240, p. 27).

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté comme étant manifestement irrecevable.*
- 2) *Il n'y a pas lieu de statuer sur les demandes en intervention du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen.*
- 3) *Dyckerhoff Polska sp. z o.o. est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 245 du 28.7.2014.

Ordonnance du Tribunal du 27 avril 2015 — Vierling/OHMI — IP Leanware (BRAIN CUBE)

(Affaire T-581/14) ⁽¹⁾

(«*Marque communautaire — Opposition — Retrait de l'opposition — Non-lieu à statuer*»)

(2015/C 205/44)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Yvonne Vierling (Cologne, Allemagne) (représentants: G. Hasselblatt et D. Kipping, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: I. Harrington, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI: IP Leanware (Issoire, France)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 30 avril 2014 (affaire R 1486/2013-2), relative à une procédure d'opposition entre Yvonne Vierling et IP Leanware.

Dispositif

- 1) *Il n'y a plus lieu de statuer sur le recours.*
- 2) *M^{me} Yvonne Vierling est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux exposés par l'OHMI.*

⁽¹⁾ JO C 351 du 6.10.2014.